

Élection à la présidence de l'université Bretagne Sud

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud, notamment l'article 27 ;
Vu l'arrêté modifié n°2024-047 du 5 avril 2024 portant règlement électoral pour l'organisation de l'élection à la présidence de l'université Bretagne Sud du 2 juillet 2024 ;*

Les élections générales aux conseils centraux de l'université Bretagne Sud (UBS) se sont tenues du 11 au 13 juin 2024, les résultats ont été proclamés le 14 juin 2024.

Les mandats précédents des membres du conseil d'administration et de la présidente de l'UBS arrivent à leur terme le 1^{er} juillet 2024.

Ainsi, les nouveaux membres du conseil d'administration proclamés élus le 14 juin 2024, les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et leur groupement et par le CNRS ainsi que les personnalités qualifiées élues du 2 juillet 2024 ont été appelés à procéder, le 2 juillet 2024, à l'élection à la présidence de l'UBS.

Aux termes de l'article L712-2 du Code de l'éducation, le président ou la présidente de l'université est élu·e à la majorité absolue des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration comptant 30 membres, cette majorité absolue est donc fixée à un minimum de 16 voix en faveur de l'une des candidatures. Son mandat, d'une durée de quatre ans, expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du conseil d'administration et est renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré,

Élit, à bulletins secrets, au 1^{er} tour de scrutin, Virginie DUPONT présidente de l'université Bretagne Sud, à la majorité absolue des membres, pour un mandat de 4 ans à compter du 2 juillet 2024.

Documents en annexe :

- Procès-verbaux de l'élection

Décompte des votes :

Membres en exercice :	30	Voix obtenues par Virginie DUPONT :	21
Membres présents :	22	Voix obtenues par Mathias TRANCHANT :	6
Membres représentés :	5	Blancs ou nuls :	0
Bulletins dans l'urne	27	Abstentions	0

Visa du président de séance
Salah SADOU

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 2 juillet 2024

